



La Lettre de DiH

Octobre 2004

Sommaire

DiH
Mouvement de protestation Civique
Mairie, 43400 Chambon sur Lignon

CCP n° 2583 03 W – CLERMONT

Tel : 04 71 65 89 87 Fax : 04 71 59 25 05

Mel : dih-protestationcivique@voila.fr

www.multimania.com/dihprotestciviq

*« Je ne saurai donner de justification
à cette confiance
dans l'avenir de l'homme qui m'habite.
Il est possible qu'elle ne soit pas rationnelle.
Mais le désespoir, lui, est irrationnel :
il ne résoud aucun problème,
il en crée même de nouveaux
et il est par nature une souffrance.
Il est vrai que
certains de mes récits finissent
par des catastrophes ;
mais si nous y prenons garde à temps
nous avons les moyens,
l'intelligence
et la force
d'y pourvoir. »*

Primo LEVY

Mis en exergue par Eva Joly dans son livre : Est-ce dans ce monde-là que nous voulons vivre ? – Ed. les arènes 2003.

P. 1 : Le mot de la présidente

P. 2 :

- Rappel de l'argument essentiel développé dans la campagne de mars dernier.
- Réaction de l'Elysée.
- Courrier du Commissaire Européen Jacques Barrot.

P. 3 :

- Sommes-nous les fossoyeurs de l'élevage africain ?
- Rapport financier : nous n'avons pas de quoi envoyer la prochaine campagne.

P. 4 : S O S ...

La mémoire du Plateau Vivarais-Lignon a été honorée le 8 juillet 2004 par la visite du Président Chirac au Chambon, comme l'atteste son discours où il affirmait : *« ... l'histoire des communes du Plateau épouse celle du combat pour la liberté de conscience et la tolérance (...) Telle est la France à laquelle je crois (...) qui porte avec fierté son idéal de justice et de paix en Europe et dans le monde. »* On aimerait tant que ce soit vrai notamment en Chine !

DiH ainsi que les autres ONG membres du Collectif pour la CPI militent pour les valeurs affichées par le Président. En ce qui nous concerne depuis 1991 nous les rappelons 2 fois par an à nos élus voire au Secrétaire général de l'ONU lors de nos campagnes. En témoignent encore ces 2 lettres ci-jointes destinées au Chef de l'Etat. L'une concerne la proposition du projet de prolongation de La Marseillaise, qui fut également le thème de la campagne de mars 2004, l'autre a trait à l'article 124 du Statut de Rome. Pour mémoire, cet article a motivé le Recours de l'association contre l'Etat français en 1996, notre requête va être portée ce mois-ci devant le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU qui siège à Genève.

A ce sujet, l'avocat William Bourdon écrivait : *« On doit espérer que l'article 124 ne sera qu'une tâche passagère dans l'histoire de la justice internationale. Rien n'est moins sûr, hélas. »* (Extrait de *La Cour pénale internationale* - Points Seuil 2000).

En écho à cette note pessimiste, ces propos pris dans un long article de Pierre Hazan paru dans la Chronique d'Amnesty International de mars 2004, qui, paradoxalement, conforte s'il en est besoin nos engagements de citoyens : *« ... sans le soutien de l'opinion publique, la justice pénale internationale n'a que peu d'avenir vu l'enthousiasme limité des gouvernements. C'est dire si le rôle de la CPI est désormais crucial. Elle doit faire la démonstration (...)*

qu'elle n'est pas seulement une Cour destinée à sanctionner quelques chefs de guerre africains afin de donner bonne conscience aux Européens. Mais l'espoir réside moins dans une institution que dans la soif de justice des victimes et la capacité de mobilisation des ONG. »

Parce que la violence aveugle a pris le pas sur le droit et la négociation politique, parce que sont présents au cœur et à l'esprit les victimes des crimes de guerre perpétrés au quotidien, quasiment sous nos yeux, il faut que nous continuions d'affirmer bien haut notre idéal de justice et de paix en interpellant sans relâche nos gouvernants. Amitiés et bonne campagne !

La présidente, Nicole Beydon

Mode d'emploi de la campagne

- Une enveloppe pour chaque lettre.
- Ne pas timbrer

(franchise postale pour le courrier destiné au Président de la République.)

Rappel

Dans cette colonne vous trouverez l'argumentation contenue dans notre courrier de mars 2004 au Président de la République.

Si la tradition continue à imposer le 1^{er} couplet du « *Chant de guerre de l'armée du Rhin* », **imaginons dans quelle situation consternante se trouvera la France** le jour où un groupe d'individus comparaitra devant un tribunal pour avoir sifflé l'hymne national. Leurs avocats ne manqueront pas de faire remarquer que **les paroles de Rouget de Lisle**, justifiées il y a 212 ans lorsque les monarchies européennes avaient l'ambition d'écraser dans l'œuf la République française, **tombent aujourd'hui sous le coup de l'article 13** du *Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels* et de **l'article 20** du *Pacte relatif aux droits civils et politiques* (traités ratifiés par la France et qui ont force de loi depuis 1976). **Au vu de ces conventions, La Marseillaise va à l'encontre des principes fondamentaux de l'éducation.** Siffler des paroles qui transgressent le Droit est-ce encore un délit ?

Article 13 « Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit à toute personne à l'éducation (...). **L'éducation doit** viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et **renforcer le respect des droits de l'homme.** (...) En outre l'éducation doit (...) **favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes** (...).

Article 20 1. Toute propagande en faveur de la guerre est interdite par la loi.
2. Tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi. »

Réponse de l'Elysée

M. Gérard Marchand, Chef adjoint de Cabinet à la Présidence de la République, nous écrit le 20 avril 2004 :

« Vous avez bien voulu faire parvenir au Président de la République la proposition, adoptée en assemblée générale par votre association visant à ajouter une strophe évoquant les valeurs républicaines, au texte actuel de notre hymne national.

Chargé de vous répondre, je tiens à vous remercier de votre aimable démarche et du souci d'information qui l'a guidée. »

C'est gentil ...

*

* *

M. Jacques Barrot, Commissaire Européen, dans une lettre du 23 juin dernier réagit à la fois aux arguments envoyés au Président de la République en mars 2004, et à un courrier personnel contenant les arguments de la présente campagne.

« J'admire beaucoup le courage et l'ardeur avec lesquels vous vous battez pour que la France puisse chanter une Marseillaise plus conforme à notre idéal républicain.

Mais, pour avoir tenté de sensibiliser un certain nombre de responsables, je n'ai pas encore vraiment le sentiment à ce sujet qu'un consensus soit atteint.

Je me demande si le Président de la République ou le gouvernement ne pourrait pas confier à une personnalité dont l'autorité morale et la compétence historique soient reconnues le soin d'examiner cette possibilité en rédigeant à son intention un rapport. Cette méthode a été suivie déjà par le Gouvernement pour tenter de résoudre les contradictions relatives à la commémoration de la guerre d'Algérie. Elle peut sans doute être à nouveau utilisée.

C'est dans cet esprit que je vais essayer d'évoquer à nouveau ce problème auprès des collaborateurs de l'Elysée. »

Nous apprécions l'idée et la démarche.

Sommes-nous les fossoyeurs de l'élevage africain ?

Les Africains élèvent des poulets vendus entre 1,80 et 2,40 euros le kilo. Ils créent ainsi des emplois ruraux : production de maïs pour nourrir correctement les volailles, et élevage proprement dit. Ces emplois sont vitaux pour des populations qui n'ont pratiquement pas d'autres possibilités de travail. Ils créent également des emplois urbains : abattoirs, commercialisation.

Or, notamment au Cameroun et au Sénégal, des élevages de volaille cessent leurs activités, des abattoirs ferment et des paysans émigrent vers les villes où ils vont augmenter la misère urbaine.

Pourquoi ce désastre ?

Parce que des entreprises européennes dont beaucoup sont françaises élèvent des poulets bas de gamme qu'ils envoient congelés en Afrique, parfois entiers mais de préférence découpés en sélectionnant les ailes, les pattes et les croupions.

Déjà entiers « nos » poulets font du tort à la production africaine, mais alors, en

morceaux - et quels morceaux !- jugez vous-mêmes : ils sont exportés à 0,50 euros le kilo !
Voilà comment notre commerce tue le marché africain.

Nous ne sommes pas obligés d'être complices ! :

« **Agir Ici** » est à l'initiative d'une campagne qui dénonce le scandale. Sur simple coup de fil, ou mel, vous recevrez des cartes imprimées destinées à Bruxelles et à Bercy (Paris).

Agir Ici, 104 rue Oberkampf, 75011 Paris

Tel : 01 56 98 24 40

Fax - 01 56 98 24 09

Mel : agirici@agirici.org

Site : www.agirici.org

Le temps presse, mais face à ce déni monstrueux du droit élémentaire de l'Afrique à nourrir les Africains « *nous avons les moyens, l'intelligence et la force d'y parvenir.* »

Geneviève Charlionet

RAPPORT FINANCIER ANNEE 2003-2004

1. RECETTES au 31 août 2004 - BUDGET 2004/2005

Rubriques	Budget 03/04	Réalisé	Ecart	Propositions
				Budget 04/05
Dons adhérents (+ vente Livres F. ROUX)	2 300,00	2 177,88	122,12	3 000,00
Subvention mairie du Chambon	300,00	300,00	0,00	450,00
Appel aux réserves	1 500,00	1 647,22	-147,22	250,00
TOTAL	4 100,00	4 125,10	-25,10	3 700,00

2. DEPENSES au 31 août 2004 - BUDGET 2004/2005

Rubriques	Budget 03/04	Réalisé	Ecart	Propositions
				Budget 04/05
Reprographie : courrier aux adhérents	700,00	381,32	318,68	400,00
Fournitures de bureau : enveloppes et divers	100,00	67,20	32,80	100,00
Divers (Salon Primevère + Livres F. ROUX)	300,00	770,13	-470,13	200,00
Timbres : envoi courrier aux adhérents	700,00	631,80	68,20	700,00
Téléphone et internet	400,00	274,65	125,35	300,00
Frais de transport SNCF et divers	300,00	0,00	300,00	0,00
Provision pour règlement de l'amende	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais Actes et contentieux	1 600,00	2 000,00	-400,00	2 000,00
TOTAL	4 100,00	4 125,10	-25,10	3 700,00

3. TRESORERIE

Solde au 01/09/03	2 084,56	
Recettes au 31/08/04	2 477,88	
Dépenses au 31/08/04	4 125,10	(Déficit : 1647,22)
Solde au 31/08/04	437,34	

Votre réponse est essentielle

Vous êtes destinataires de nos campagnes et des *Lettres* de DiH - Mouvement de Protestation Civique et nous sommes arrivés à un moment important de nos revendications où il est indispensable de nous compter pour :

1. mesurer l'impact de nos campagnes
2. rationaliser nos envois qui deviennent de plus en plus coûteux.

Pour cela nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon ci-joint.

Merci de votre compréhension. Daniel Kirchner

✂ (découper ou photocopier).

NOM Prénom :

Adresse :

..... mel :

- Je soutiens les actions de DiH - Mouvement de Protestation Civique
- Je participe aux campagnes de l'association
- Je souhaite aider financièrement DiH - Mouvement de Protestation Civique et je joins un chèque de euro
- Je ne souhaite plus recevoir les lettres et les campagnes de DiH - Mouvement de Protestation Civique
- DiH - Mouvement de Protestation Civique pourrait intéresser certain de mes amis :

NOM Prénom :

Adresse :

..... mel :

NOM Prénom :

Adresse :

..... mel :

NOM Prénom :

Adresse :

..... mel :



APPEL

Comme l'an dernier à cette époque, nous adressons
un chaleureux merci
aux adhérents et aux sympathisants qui nous ont envoyé
des chèques (environ 1700 euros) ainsi qu'à la
municipalité du Chambon pour sa subvention.

Cependant le solde à peine positif du bilan financier (p.3) *n'est qu'une faible partie de l'argent nécessaire* pour le Mémoire destiné au Comité des Droits de l'Homme des Nations unies et les campagnes de l'année 2005.

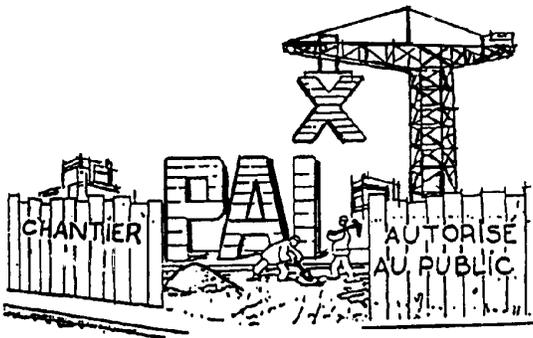
En effet nous devons payer 2000 euros (seconde tranche du montant total de 6000 €) au cabinet d'avocat.

Plus les deux campagnes dont chacune revient à environ 500 euros.

Vos dons sont donc plus que jamais indispensables

Chers amis nous vous serions reconnaissants de découper, ou photocopier, la page 4 de
« **La Lettre** » et de nous la renvoyer remplie !

La trésorière, Christiane Brottes



APPEL

Comme l'an dernier à cette époque, nous adressons
un chaleureux merci
aux adhérents et aux sympathisants qui nous ont envoyé
des chèques (environ 1700 euros) ainsi qu'à la
municipalité du Chambon pour sa subvention.

Cependant le solde à peine positif du bilan financier (p.3) *n'est qu'une faible partie de l'argent nécessaire* pour le Mémoire destiné au Comité des Droits de l'Homme des Nations unies et les campagnes de l'année 2005.

En effet nous devons payer 2000 euros (seconde tranche du montant total de 6000 €) au cabinet d'avocat.

Plus les deux campagnes dont chacune revient à environ 500 euros.

Vos dons sont donc plus que jamais indispensables

Chers amis nous vous serions reconnaissants de découper, ou photocopier, la page 4 de
« **La Lettre** » et de nous la renvoyer remplie !

La trésorière, Christiane Brottes